



DIOCESE DE NANTERRE

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE NEUILLY

Neuilly, le 29 novembre 2018.

Cher paroissien, chère paroissienne, chers amis.

Depuis le 9 septembre dernier, notre Diocèse a un nouvel évêque : Monseigneur Matthieu Rougé. Neuilléen de naissance, il était précédemment curé de Saint-Ferdinand-des-Ternes. Il « *découvre avec émerveillement la vitalité de l'Église des Hauts-de-Seine* »

Mais, cette vitalité ne peut s'exprimer sans les moyens financiers indispensables aux traitements des prêtres actifs et en retraite, aux salaires des laïcs employés à diverses tâches et missions, au chauffage et à l'entretien des églises et presbytères, aux assurances, aux impôts etc. Il convient également d'être solidaire des diocèses moins bien lotis que nous.

Cette « *vitalité* » ne peut être efficace, comme le souligne Monseigneur Rougé (lire son appel en page 2 du formulaire joint), que grâce à votre engagement et votre générosité, « *que vous soyez des pratiquants très actifs ou des croyants incertains* ».

Nous comptons sur vous pour participer, maintenir et même amplifier votre don au Denier de l'Église et ainsi fournir à notre nouvel Évêque et à nos Paroisses les moyens financiers qui leur permettront d'assumer leur mission avec toujours plus d'engagement.

Vous trouverez également ci-joint un document expliquant qu'en matière de dons, 2018 ne sera pas une année blanche, mais que votre participation au Denier de l'Église en 2018 donnera bien lieu à un reçu fiscal permettant d'en déduire 66 % de vos impôts 2019. Bien plus, si vous avez déjà donné en 2017 une partie vous sera créditée dès le mois de janvier.

En vous remerciant, chers amis, de répondre généreusement à cet appel, nous vous prions de croire en notre total dévouement.

M^{gr} Yvon Aybram
Vicaire épiscopal, Curé-Doyen

Jean-Marie Huot
Pour le Conseil économique paroissial

RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il fixe de nouveaux droits pour les personnes physiques dont les données sont collectées et de nouvelles obligations pour les responsables de leur traitement.

Dans le cadre de cette nouvelle loi, nous avons souhaité vous informer que conformément à celle-ci, vos données personnelles sont enregistrées dans un fichier privé et sécurisé. Elles sont destinées uniquement à la gestion administrative (don, reçus fiscaux, inscriptions...) et à l'envoi de la correspondance du diocèse ou de la Paroisse.